

En 2019, jardinez bio !

Depuis le 1er janvier dernier, l'usage de produits pesticides est interdit sur vos balcons ou dans vos jardins. Mais des solutions bio existent. Explications avec le service des Parcs et jardins sevransais rôdé depuis de nombreux mois à cette pratique verte.

Jardiner bio, c'est possible et même obligatoire. Depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé, déjà en vigueur au sein des collectivités locales depuis début 2017, a en effet été étendue aux particuliers. Elle proscrit – sous peine d'amende – l'usage des pesticides chimiques également appelés produits phytopharmaceutiques. En résumé, il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides ou autres anti-limaces. En revanche, les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique, restent autorisés. Enfin, s'il vous reste des stocks de pesticides, vous devez les ramener dans une déchetterie ou en jardinerie*. Une fois fait place nette, il ne vous restera plus qu'à appliquer les conseils de Franck Marchebout, responsable du [service Parcs et jardins de la ville](#). Son équipe de jardiniers avait anticipé, bien avant 2017, l'entrée en vigueur de la loi Labbé. « C'est assez simple parce qu'il y a énormément de techniques alternatives à l'usage des pesticides », résume le jardinier sevransais.

Une culture plus saine

Par exemple, si votre terrain est envahi de limaces, évitez les salades dont elles raffolent et plantez des cultures dans le sol comme les radis. A côté de cela, vous pouvez les attirer et les noyer dans la bière (même éventée) qui les attire. Une autre solution, pour éviter les mauvaises herbes cette fois, est d'effectuer un paillage de vos sols pendant l'hiver. Si vous voulez jouer les « cordons verts », n'hésitez pas à concocter vos propres produits. « Le purin d'ortie est, par exemple, un engrais très efficace et facile à préparer en regardant quelques vidéos sur les blogs de jardiniers », conseille encore Franck Marchebout. En fait, il faut surtout penser que sans pesticides, on va produire moins, mais beaucoup plus propre et plus sain. »
Un argument indéracinable !

**Liste des points de dépôt sur www.ecodds.com ou www.jardiner-autrement.fr*

Lire aussi

[Vidéo Campagne zéro phyto](#)

Publié le 04 février 2019